



LE MÉCÉNAT

ENTREPRISES – PARTICULIERS

Stade et avenue Maurice Chevalier

06150 CANNES LA BOCCA

Tél : 04 93 47 03 54 – Mail : ac.cannes@wanadoo.fr

Internet : <https://www.accannes.fr/>

L'Athletic Club de Cannes est une association loi 1901 déclarée d'utilité publique (affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme). L'objet de l'ACC est la pratique et le développement de l'Athlétisme, qui regroupe aujourd'hui les activités sur stade, mais aussi les courses hors stade (running et trail), l'athlé Santé et la Marche Nordique.

Comme pour toute association, le financement et l'équilibrage du budget est primordial. La contribution liée aux cotisations des adhérents représente moins du quart du budget annuel. Le nombre grandissant d'adhérents engendre des dépenses non compensées par les cotisations, et les subventions municipales, départementales et régionales, soumises aux rigueurs budgétaires, n'évoluent pas dans le même sens.

Le mécénat sportif

Le mécénat sportif s'entend comme un soutien matériel apporté, sans contrepartie de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou une personne pour l'exercice d'intérêt général s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité, de l'environnement et du sport. Le mécénat se distingue du parrainage (sponsoring en anglais) par la notion de contrepartie. Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le parrain s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct.

C'est la loi n° 2003-709 du 1er août 2003, dite « loi Aillagon », relative au mécénat, aux associations et aux fondations, qui permet d'encourager par des mesures fiscales avantageuses les initiatives privées, qu'il s'agisse de celles des entreprises ou de celles des particuliers.

Avantages du mécénat pour l'entreprise:

Pour l'entreprise, le mécénat offre une opportunité d'être reconnue comme un interlocuteur à part entière de son territoire d'implantation. En s'engageant concrètement dans des actions citoyennes, le mécène affirme sa responsabilité sociale et contribue à renforcer l'attractivité économique de son territoire. Le régime fiscal autorise désormais l'association à citer le nom ou faire apparaître le logo de l'entreprise mécène sur ses supports de communication. De plus, le mécénat est un outil de management qui permet à l'entreprise de sensibiliser et d'impliquer ses salariés autour de causes d'intérêt général qu'elle soutient.

Avantages fiscaux du mécénat :

Le versement d'un don n'est pas soumis à la TVA. Le bénéficiaire du don doit délivrer au donateur un reçu fiscal n°11580*03 à joindre à la déclaration de revenus ou de résultats (à conserver en cas de déclaration par internet).

Les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés bénéficient d'une **réduction fiscale de 60%** du montant du don, dans la limite de 5‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe ou de 10 000 euros de versements.

Cette démarche est également possible pour **les particuliers**, qui peuvent bénéficier d'une **réduction fiscale de 66%** du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable.

ENTREPRISE : Le coût réel d'un mécénat de 1000€ est de 400€ / PARTICULIER : Le coût réel d'un don de 150€ est de 51€

Vous désirez des informations complémentaires ou soutenir par du mécénat l'ACC, n'hésitez pas à nous contacter Frédéric Serrat (Secrétaire Général) par mail (fred.serrat@ac-cannes.fr) ou tél (06 95 33 33 37).

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Mail :

Je fais un don par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de l'AC Cannes. Son montant est de euros.

Je recevrai un reçu au titre des dons aux organismes reconnus d'intérêt général.

Date :/...../.....

Signature :

Je souhaite figurer dans la liste des mécènes

Je souhaite rester anonyme